

6. Dorr-Oliver Canada Ltd., Orillia Ontario, (ci-devant Dorr-Oliver-Long Ltd.), et le groupe de ses employés d'usine représenté par les Métallurgistes unis d'Amérique, section 4697. Ordonnance en date du 25 septembre 1978.

7. Oland's Breweries (1971) Ltd., Halifax, Nouvelle-Écosse, et le groupe de ses employés d'usine représenté par l'Union canadienne des ouvriers unis des brasseries, farine, céréales, liqueurs douces et distilleries, section 361. Ordonnance en date du 9 août 1978.

Copies du rapport du Directeur en vertu de la loi anti-inflation, conformément à l'article 17(3) de ladite loi, chapitre 75, Statuts du Canada, 1974-75-76, concernant l'omission de présenter un rapport d'observation de la part de M. Gilles Cossette, Montréal, Québec. Ordonnance en date du 19 juillet 1978.

LE DISCOURS DU TRÔNE

FIN DU DÉBAT SUR L'ADRESSE LE 8^e JOUR DE SÉANCE

Le sénateur Petten, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1*i*) du Règlement, propose, avec l'appui du sénateur Perrault:

Que les délibérations à l'appel de l'article visant la reprise du débat de la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a fait aux deux Chambres du Parlement, se terminent le 8^e jour de séance où la motion aura été débattue.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des honorables sénateurs: Oui.

Le sénateur Flynn: Le leader du gouvernement croit-il qu'il faudra huit jours pour étudier la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, que nous tiendrons le coup si longtemps?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, l'opposition officielle a avancé tellement de contre-propositions ahurissantes ces derniers mois que le débat pourrait fort bien durer trente jours.

Le sénateur Flynn: C'est ce qu'il vous faudrait pour répondre.

Le sénateur Perrault: J'espère sincèrement que le leader de l'opposition fera une synthèse des contre-propositions, ce qui ne prendra pas beaucoup de temps.

(La motion est adoptée.)

LE PIPE-LINE DU NORD

CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le sénateur Olson, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 44(1*d*) du Règlement, propose, avec l'appui du sénateur Williams:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué

(1) pour enquêter sur toute question relative à la planification et à la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, décrit dans la loi créant l'Administration du pipe-line du Nord visant à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, donnant effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et modifiant certaines lois en conséquence, chapitre 20, Statuts du Canada 1977-1978,

(2) pour étudier, en particulier tous les rapports, décrets, accords, règlements, instructions, recommandations et autorisations se rapportant à ladite loi, et

(3) à en faire rapport au Sénat au moins une fois pendant chaque session au cours de la période de planification et de construction du pipe-line,

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que le comité pourra requérir et à se réunir à divers endroits au Canada, et

Que les témoignages entendus et les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient renvoyés au comité.

Son Honneur le Président: Y consentez-vous, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Greene: Honorables sénateurs, avant que la motion soit mise aux voix, permettez-moi de signaler que le comité a le droit de voyager au Canada seulement. Si j'ai bien compris le compte rendu de ce qui s'est passé jusqu'ici, le problème tient surtout à l'activité d'un petit groupe de sénateurs à Washington. Sauf tout le respect que je lui dois, je suggérerais à notre collègue qui propose la motion d'élargir le mandat du comité de façon à lui permettre de se rendre à Washington, où, grâce à leurs bons offices, ses membres pourront peut-être faire un travail préliminaire avec leurs homologues américains, ce qu'il y aurait peut-être de plus utile à faire pour l'instant.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'apprécie certes la suggestion visant à élargir le mandat du comité. D'autre part, j'ai l'impression que les membres de l'ancien comité étaient d'avis que, si un voyage semblable s'imposait, nous devrions alors demander au Sénat l'autorisation spéciale de le faire.

Que la chose soit permise ou non, je l'ignore, mais j'ajouterais que le Sénat des États-Unis a, en fait, adopté un projet de loi sur l'énergie, le 27 septembre, et que certains Canadiens, dont la compagnie Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd., ainsi que la Northern Pipeline Agency, espèrent vivement—et avec raison—que la Chambre des représentants traitera ce projet de loi de manière positive cette semaine.

(La motion est adoptée.)